



# Une règle d'or pour les salariés et agents de la Fonction Publique, revendiquer et se mobiliser !

## La CGT vient de publier 10 exigences anticrise parmi lesquelles :

- revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux (SMIC à 1700 € brut) ;
- stopper les suppressions d'emplois ;
- développer les politiques publiques et les moyens des services publics ;
- réformer la fiscalité pour taxer en priorité les hauts revenus et accroître les mécanismes de progressivité ;
- créer un pôle financier public ;
- taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.

Pour cette rentrée, le gouvernement a décidé d'avancer, à grands pas, dans sa politique de rigueur et d'austérité. Déjà en mars dernier, l'adoption du pacte « Euro plus » par le Conseil européen visait à mettre sous tutelle les budgets nationaux des pays européens en régentant leurs politiques économiques pour encourager la mise en concurrence et la libéralisation des services publics.

Sous prétexte de l'équilibre budgétaire et pour imposer la règle d'or, le gouvernement engage des réductions budgétaires drastiques qui vont encore baisser le pouvoir d'achat des salariés, privés d'emploi et retraités.

En même temps, le gouvernement refuse de revenir sur les 170 milliards d'exonérations et d'aides fiscales faites aux entreprises, et fait le choix d'alourdir encore l'addition pour les salariés avec :

- ▶ la hausse du prix de certains produits de consommation courante,
- ▶ la hausse des contrats des complémentaires Santé, l'augmentation de la CSG,
- ▶ le gel des subventions de l'Etat aux collectivités territoriales qui risque de se traduire par la hausse des impôts locaux et une nouvelle dégradation des services publics...

**Ces mesures sont injustes et inéquitables !**

Dans la continuité des politiques antisociales menées depuis quelques années déjà, l'austérité justifie encore la restriction des budgets alloués aux services publics :

- ▶ Accentuation de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et augmentation des suppressions d'emplois,
- ▶ Réorganisations, restructurations, fusions (par exemple aux Finances Publiques et à Pôle emploi) et fermetures de services (par exemple dans les hôpitaux),
- ▶ Suppression de classes dans l'Education Nationale,
- ▶ Recours massif à des personnels précaires,
- ▶ Externalisations systématiques des missions de l'Etat vers le secteur privé comme cela se pratique déjà au ministère de la Culture,
- ▶ Dégradation des conditions de travail,
- ▶ Gel de la valeur du point d'indice maintenu et généralisation de la rémunération au mérite et à la performance.

**Il est nécessaire de dire STOP à l'ensemble de ces politiques !**

**Une autre politique et une autre répartition des richesses sont incontournables.**

Depuis juin, la CGT a proposé à l'ensemble des organisations syndicales de construire une journée d'action et mobilisation interprofessionnelle début octobre. Cette initiative se concrétise.

## Mobilisation interpro. mardi 11 octobre

## **Le ministre de l'Education Nationale, Luc CHATEL, a justifié, en bon élève du gouvernement Sarkozy, toute sa politique de sape du service public d'éducation, lors de sa conférence de presse de rentrée.**

C'est déjà cette politique qui a provoqué, notamment dans le primaire, la suppression de postes d'enseignants et des fermetures de classes.

Il a, en effet, sans surprise, rappelé ses axes prioritaires, en particulier ceux qu'il érige en 3e « révolution » du système éducatif. Il refuse de reconnaître l'échec de sa politique. Par exemple dans le secondaire : incapacité pour bon nombre d'établissements d'assurer l'horaire normal disciplinaire dans le cadre des réformes des trois voies du lycée, échec cuisant en lycée professionnel, comme en seconde, de l'accompagnement individualisé qui entre pourtant en vigueur en classe de première dès cette rentrée, conséquences de la suppression de la formation initiale des stagiaires, dont 1 sur 10 a démissionné en 2010 / 2011.

En réalité, sous des vocables séduisants de maîtrise des savoirs fondamentaux ou de constructions individuelles de parcours d'orientation par les jeunes, se cachent le désengagement de l'Etat et le renforcement des inégalités. Ainsi généralisation des contrats d'objectifs et obligation de résultat ne sont rien d'autre que la mise en concurrence des établissements et des personnels.

D'autre part, après avoir fusionné les ASSEDIC et l'ANPE en Pôle Emploi ou le Trésor public et les Impôts en Finances publiques, le gouvernement s'appête à fusionner les écoles et les collèges en « écoles du socle ». Il prépare ainsi la casse des statuts, tant des enseignants de l'école que du collège.

Le ministre surfe sur l'actualité pré-présidentielle pour réaffirmer sa volonté de s'attaquer, dans la perspective de l'après 2012, au métier et au statut d'enseignant et à la gestion des personnels :

- à partir notamment d'une nouvelle phase d'autonomie des établissements scolaires destinée à atomiser le caractère national des enseignements et à terme des diplômes ;
- à partir de ses services de gestion des ressources humaines qui, deux ans après la mise en place du fameux pacte de carrière, n'ont toujours pas été capables de mettre en œuvre une seule mesure aboutissant à une réelle revalorisation de la carrière de tous les personnels.

Pour le ministre, l'acte pédagogique devant la classe est dépassé et inadapté. C'est sans doute pour cela, qu'à grand renfort de coupes budgétaires, il projette à nouveau de supprimer 16 000 emplois en 2012 ; la crise lui servant d'alibi. Indéniablement, le ministre manque d'ambition pour l'Ecole.

### **L'enseignement supérieur**

La loi LRU (libertés et responsabilités des universités) organise le désengagement de l'Etat avec des processus de gestion locales des personnels enseignants et BIATOS (bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens et ouvriers de service) et la remise en cause du caractère national des diplômes. La CGT revendique la création au budget de l'Etat de tous les postes nécessaires à la titularisation de tous les personnels contractuels BIATOS ou enseignants et, dans cette attente, le maintien en poste de ces agents par renouvellement de leur contrat ou par leur transformation en

**Vote massif CGT  
le 20 octobre.**

### **Non titulaires**

Le ministre de la Fonction Publique a présenté le projet de loi concernant les personnels non-titulaires de la Fonction publique, le 7 septembre, en application du protocole du 31 mars 2011 signé au terme de négociations.

Pour la CGT Educ'Action, ce texte est « en deçà des espérances légitimes ». [...] Non seulement, il ne résout pas le problème de la précarité mais il prévoit son extension ! Si des non-titulaires pourront enfin sortir de la précarité, des dizaines de milliers vont y rester, et ce nombre risque encore d'augmenter !

La CGT Educ'Action exige que le projet de loi élargisse le champ des personnels non-titulaires concernés par la titularisation et intègre l'arrêt programmé des personnels précaires dans la Fonction publique. Elle revendique la titularisation, sans condition de concours ni de nationalité, de tous les non-titulaires.

**27 septembre  
grève et manifestation  
dans l'Education**

**La CGT estime que l'attaque portée sur le secteur de la santé et de la protection sociale demande un mouvement de grande ampleur.**

Dans le cadre de la loi hôpitaux, patients, santé, territoires (HPST), l'Agence Régionale de Santé (ARS) organise la fusion des 37 établissements en 12 groupements hospitaliers.

Ce vaste découpage restructure l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) avec l'objectif de réduire les dépenses publiques et d'être conforme à la politique gouvernementale de privatisation de la santé. Les conséquences sont déjà : fermetures de lits, augmentation des activités (avec moins de personnels !), externalisation des services administratifs et techniques... Ces réorganisations massives, généralisées et extrêmement brutales sont payées au prix fort par toutes les catégories de personnels. Inquiétudes et souffrances au travail sont des conséquences directes des mobilités imposées, des sous-effectifs planifiés, de la destruction organisée des équipes de travail pluridisciplinaire et de leur savoir-faire. La remise en cause des contenus professionnels (glissement des tâches), l'augmentation des maladies professionnelles, des accidents du travail, l'explosion des risques psycho-sociaux, aboutissent à des drames humains, aux suicides ou tentatives de suicides. Cette dégradation inédite des conditions de travail et de vie engendre inévitablement le déclin de la qualité de soin et d'accueil des malades. Les restructurations en cours à l'AP-HP sont incompatibles avec la santé des personnels et les missions du service public ! L'hôpital public doit constituer le pivot du système de santé pour la recherche, l'enseignement, la prévention, les soins, pour tous les citoyens de la naissance à la fin de vie.

Des luttes sont engagées dans les hôpitaux de l'AP-HP : Saint-Antoine, Saint-Louis, Hôtel Dieu, Salpêtrière, Tenon.... Et aussi dans les hôpitaux psychiatriques : Sainte-Anne, Maison Blanche, Esquirol et Perray Vaucluse, ainsi qu'à l'hôpital privé Saint-Joseph participant au service public hospitalier (PSPH).

La CGT exige le maintien du statut particulier de l'AP-HP et celui des hôpitaux psychiatriques au sein de la Fonction Publique.



**Battez-vous avec la Cgt ! Votez CGT le 20 octobre !**

**Perte d'autonomie**

Il n'y a aucune fatalité physiologique à perdre son autonomie à partir d'un certain âge. Cela dépend de la trajectoire de vie (conditions de travail antérieures, habitat...). L'autonomie est directement liée à la santé. La prévention est essentielle pour réduire la perte d'autonomie. 73 % des plus de 90 ans vivent à leur domicile.

Telle qu'elle est organisée, l'aide actuelle, que ce soit à domicile ou en établissement, répond très mal aux besoins d'aides et/ou de soins. Les financements, non pérennes et trop dispersés, laissent à charge des sommes élevées pour les personnes concernées et leur famille.

Aussi, la CGT demande la création d'un nouveau droit, le droit à l'autonomie dans le cadre de l'assurance maladie. Son financement, avec un peu plus d'un point du PIB d'ici 2015, est supportable.

**C'est un choix de société !**

**Pour la sécurité sociale**

C'est pour « garantir la protection de chacun, de la naissance à la mort » que la sécurité sociale fut créée. Mais, les restructurations et fermetures de services sont aussi en cours dans les caisses d'assurance maladie (CAF, CPAM, CRAMIF) où le gouvernement veut imposer une maîtrise des dépenses de santé, pour mieux servir ses seuls intérêts et les appétits des assurances privées.

A Paris, les salariés sont en lutte dans les centres d'accueil de la CAF et de la CPAM dans les arrondissements du : 5-12-13-14-15-17-18 et 20<sup>e</sup>, ainsi que les centres de santé de la CRAMIF (19<sup>e</sup>), de Chemin Vert (11<sup>e</sup>), du Moulinet (13<sup>e</sup>), de Saint Victor (15<sup>e</sup>), de Ternes dans le 17<sup>e</sup>.

**Pour la reconquête de la sécurité sociale !**

**Le 6 octobre  
Les retraité-e-s  
dans la rue !**

**Votez CGT  
le 13 octobre !**

# FONCTION PUBLIQUE

## POUR LE PROGRÈS SOCIAL

### en Octobre, votez CGT

Pour la première fois, le 20 octobre 2011, tous les agents titulaires et non titulaires de la Fonction Publique d'Etat (FPE) et ceux de la Fonction Publique Hospitalière (FPH) sont appelés à participer aux premières élections générales de la Fonction Publique. Ce sont donc près de 3,2 millions d'agents qui, pour la première fois, vont voter le même jour à des élections professionnelles.

Cette consultation permettra d'élire pour 3 ans les représentants des personnels dans les comités techniques ministériels et locaux, ainsi que dans les commissions administratives paritaires locales et nationales ou les commissions consultatives paritaires. Elle servira aussi à apprécier l'audience des différents syndicats pour la répartition des sièges dans les Conseils Supérieurs de l'Etat et de l'Hospitalière, au conseil commun de la Fonction Publique, instance nouvellement créée ainsi que dans les comités hygiène et sécurité et conditions de travail (CHS-CT).

Des voix que vous lui accorderez, dépendra la représentativité de la CGT. C'est du poids du syndicalisme de lutte CGT que dépendront la défense de notre statut général des fonctionnaires et de ses trois versants (état, collectivités territoriales,

hospitalier), de nos droits et garanties, la défense du service public, le combat pour la défense et l'amélioration des conditions de travail.

Toutes ces dernières années, nos services, nos établissements et notre statut de fonctionnaires ont fait l'objet d'attaques en règles : révision générale des politiques publiques (RGPP), réforme de l'administration territoriale (REATE), loi Hôpitaux Patients Santé Territoires (HPST), loi LRU, loi sur la mobilité des fonctionnaires, loi sur les retraites. Il s'agit d'un plan de casse sans précédent de la Fonction publique et des services publics. Plus de 130 000 emplois supprimés en quatre ans dans la seule Fonction publique de l'Etat. 50 000 postes d'enseignants primaires et secondaires supprimés entre 2007 et 2010 et, d'ici 2013, 50 000 autres suppressions de postes sont prévues dans la seule Education Nationale.

Au nom de la «réduction des déficits» se profilent de nouvelles mesures faisant pression sur les salaires, l'emploi public, les niveaux de protection sociale et de retraite. La première traduction en est le projet de budget 2012. La régression sociale et la dégradation des conditions de vie et de travail imposées aux salariés pour payer une crise financière dont ils ne sont en rien responsables sont inacceptables !

**Rassemblement  
avec Bernard THIBAUT  
le 14 octobre  
à Paris**

La CGT Paris constate que les contre réformes successives engagées ces dernières années se sont traduites par une dégradation du service public au détriment des usagers et des conditions de travail des agents.

La CGT considère qu'à chaque mission publique doit correspondre un emploi public sous statut, c'est pourquoi elle se prononce pour la titularisation des tous les agents contractuels et précaires.

La CGT Paris revendique :

- l'abrogation de la RGPP, de la REATE, de la loi HPST et de la loi LRU ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création d'emplois nécessaires pour permettre le plein exercice de toutes les missions du service public ;
- l'arrêt des réorganisations, des restructurations, des fusions de services, de la réduction des espaces de travail et des ventes immobilières ;
- l'arrêt de la rémunération au mérite et à la performance ;
- l'augmentation des traitements par la revalorisation du point d'indice.



**Le 20 octobre, pour défendre votre  
statut et vos droits  
votez et faites voter CGT !**